Nations Unies A/C.5/77/19

Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Cinquième Commission
Points 138 et 78 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

Crimes contre l'humanité

Crimes contre l'humanité

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/77/L.4

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 36e séance, le 18 novembre 2022, la Sixième Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/77/L.4 sans le mettre aux voix. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme (A/C.6/77/L.23).

II. Mandat énoncé dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 4, 5 et 6 du projet de résolution A/C.6/77/L.4, l'Assemblée générale :

a) Décide que la Sixième Commission reprendra sa session pendant cinq jours, du 10 au 14 avril 2023, et pendant six jours, du 1er au 5 avril et le 11 avril 2024, afin d'échanger des opinions de fond, notamment de façon interactive, sur tous les aspects du projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, et d'examiner plus avant la recommandation de la Commission du droit international formulée au paragraphe 42 de son rapport sur les travaux de sa soixante et onzième session concernant l'élaboration, par elle ou par une conférence internationale de plénipotentiaires, d'une convention fondée sur ledit projet ;

b) Décide qu'un résumé écrit des délibérations durant les deux reprises de session, évoquées au paragraphe 4, sera préparé par la Sixième Commission à la fin de la deuxième reprise de la session ;

22-26265 (F) 221122 251122

Merci de recycler

c) Invite les États à soumettre par écrit, d'ici à la fin de 2023, des observations et commentaires sur le projet d'articles et sur la recommandation de la Commission, et prie le Secrétaire général de préparer et de diffuser un récapitulatif des commentaires et observations, bien avant la session de la Sixième Commission qui se tiendra en 2024.

III. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2023

3. Le mandat énoncé dans le projet de résolution A/C.6/77/L.4 signifie que des produits et des activités supplémentaires devront être ajoutés aux plans-programme suivants du projet de budget-programme pour 2023 :

a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [A/77/6 (Sect. 2)] ;

b) Programme 24 (Communication globale) [A/77/6 (Sect. 28)] ;

c) Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [A/77/6 (Sect. 29C)].

IV. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

4. Conformément au mandat énoncé aux paragraphes 4, 5 et 6 du projet de résolution, il est proposé que la Sixième Commission reprenne sa session pendant cinq jours en 2023 et pendant six jours en 2024 afin d'échanger des opinions de fond sur tous les aspects du projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

5. Aux fins de l'exécution du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait assurer des services d'interprétation dans les six langues officielles pour 10 séances devant se tenir sur cinq jours s'agissant de la reprise de la session de 2023, et pour 12 séances devant se tenir sur six jours en ce qui concerne la reprise de la session de 2024. La fourniture de ces services viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département pour 2023 et 2024. Par ailleurs, la demande formulée représenterait pour le Département des produits supplémentaires à livrer au titre de la documentation, à savoir deux documents d'avant-session (15 000 mots en tout) et trois documents de session (15 000 mots en tout) qui devraient être publiés dans les six langues en 2023. La production, dans les six langues officielles, de trois documents d'avant-session représentant un volume total de 30 000 mots, de trois documents de session représentant un volume total de 15 000 mots et d'un document d'après-session représentant un volume total de 10 000 mots, viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en matière de documentation en 2024.

6. Également aux fins de l'exécution du mandat, le Département de la communication globale devrait assurer pendant la reprise de la session de la Sixième Commission (pendant cinq jours en 2023 et six jours en 2024) des services de diffusion sur le Web pour 10 séances de trois heures (deux séances par jour pendant cinq jours) en 2023 et pour 12 séances de trois heures (deux séances par jour pendant six jours) en 2024. L'exécution du mandat nécessiterait en outre de prévoir une couverture complète des réunions en anglais et en français, y compris s'agissant des communiqués de presse, pendant cinq jours en 2023 et six jours en 2024.

7. En ce qui concerne le Bureau de l'informatique et des communications, l'exécution du mandat exigerait la prestation de services standard pour les réunions en présentiel pendant la reprise de la session de la Sixième Commission (cinq jours

en 2023 et six jours en 2024), s'agissant notamment de la fourniture et de la configuration du matériel technique nécessaire pour l'interprétation et la présentation sur ordinateur portable.

V. Incidences budgétaires

8. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence
(En dollars des États-Unis)

	Ressources supplémentaires à prévoir pour 2023	*Ressources supplémentaires à prévoir pour 2024*	*Total des ressources supplémentaires à prévoir pour 2023-2024*
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Services d'interprétation	80 500	96 600	177 100
Services de documentation	79 000	156 000	235 000
Chapitre 28 (Communication globale)			
Autres dépenses de personnel			
Couverture des réunions et communiqués de presse	17 100	20 500	37 600
Services contractuels			
Diffusion des réunions sur le Web	3 000	3 600	6 600
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)			
Services contractuels			
Services informatiques pour les réunions	7 900	9 400	17 300
Total	**187 500**	**286 100**	**473 600**

9. Un montant supplémentaire de 26 500 dollars est également à prévoir pour 2023 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

10. Les ressources à prévoir pour 2024, qui s'élèvent à 286 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel), seraient inscrites aux chapitres ci-après du projet de budget-programme pour 2024 :

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (252 600 dollars) ;

b) Chapitre 28 (Communication globale) (24 100 dollars) ;

c) Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (9 400 dollars).

11. Un montant supplémentaire de 41 000 dollars est également à prévoir pour 2024 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

VI. Récapitulatif des ressources à prévoir

12. Les incidences budgétaires pour 2023 se chiffrent à 214 000 dollars (voir tableau 2).

Tableau 2
Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)
(En dollars des États-Unis)

	Ressources supplémentaires à prévoir pour 2023	*Ressources supplémentaires à prévoir pour 2024*	*Total des ressources supplémentaires à prévoir pour 2023-2024*
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	159 500	252 600	412 100
Chapitre 28 (Communication globale)	20 100	24 100	44 200
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	7 900	9 400	17 300
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	26 500	41 000	67 500
Total (contributions du personnel incluses)	**214 000**	**327 100**	**541 100**

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2023

13. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2023 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2023 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2023.

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

14. **L'adoption du projet de résolution A/C.6/77/L.4 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 187 500 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2023 :**

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (159 500 dollars) ;

b) Chapitre 28 (Communication globale) (20 100 dollars) ;

c) Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (7 900 dollars).

15. **Le montant total de 187 500 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2023 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.**

16. **Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 26 500 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023.**